



# POUR LA RECONQUÊTE DES RESSOURCES EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

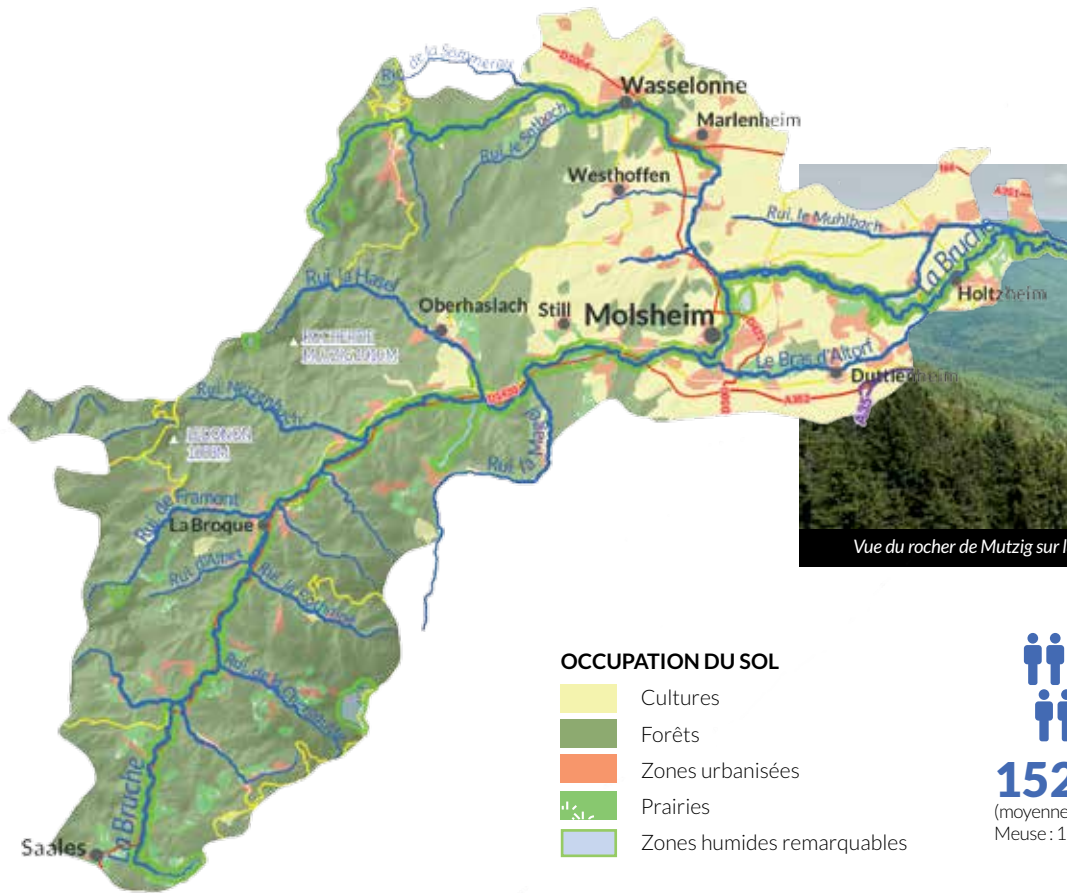
## **BRUCHE-MOSSIG**

*Molsheim • Eckbolsheim • Mutzig • Wasselonne • Marlenheim • Holtzheim •  
La Broque • Duttlenheim • Dorlisheim • Schirmeck*



*La communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig a rétabli la continuité écologique de la Bruche sur plus de 10 km grâce à la mise en place de trois passes à poissons*

# PORTRAIT



Flickr Creative Commons IdeiPhoto

## OCCUPATION DU SOL

- Cultures
- Forêts
- Zones urbanisées
- Prairies
- Zones humides remarquables



**152** HAB/KM<sup>2</sup>  
(moyenne bassin Rhin-Meuse : 139 hab/km<sup>2</sup>)



**444** MM/AN  
(précipitations efficaces)  
pour recharger les nappes  
et alimenter les cours d'eau  
(moyenne bassin Rhin-Meuse : 373 mm/an)



**60%**  
du territoire couvert de  
forêts  
(rang Rhin-Meuse : 6/34)



**33%**  
de l'espace dédié  
à l'agriculture  
(rang Rhin-Meuse :  
27/34)



**0,8**  
INDUSTRIE/ KM<sup>2</sup>  
(moyenne bassin Rhin-Meuse : 0,65 km<sup>2</sup>)



**2600** HA  
du territoire occupé  
par des zones humides  
remarquables pour leur  
intérêt écologique

La Bruche prend naissance dans les Vosges à proximité de Saales. Elle s'écoule sur 77 km jusqu'à sa confluence avec l'Ill à l'entrée de Strasbourg. La Mossig, son principal affluent s'écoule sur 33 km et conflue avec la Bruche à Avolsheim.

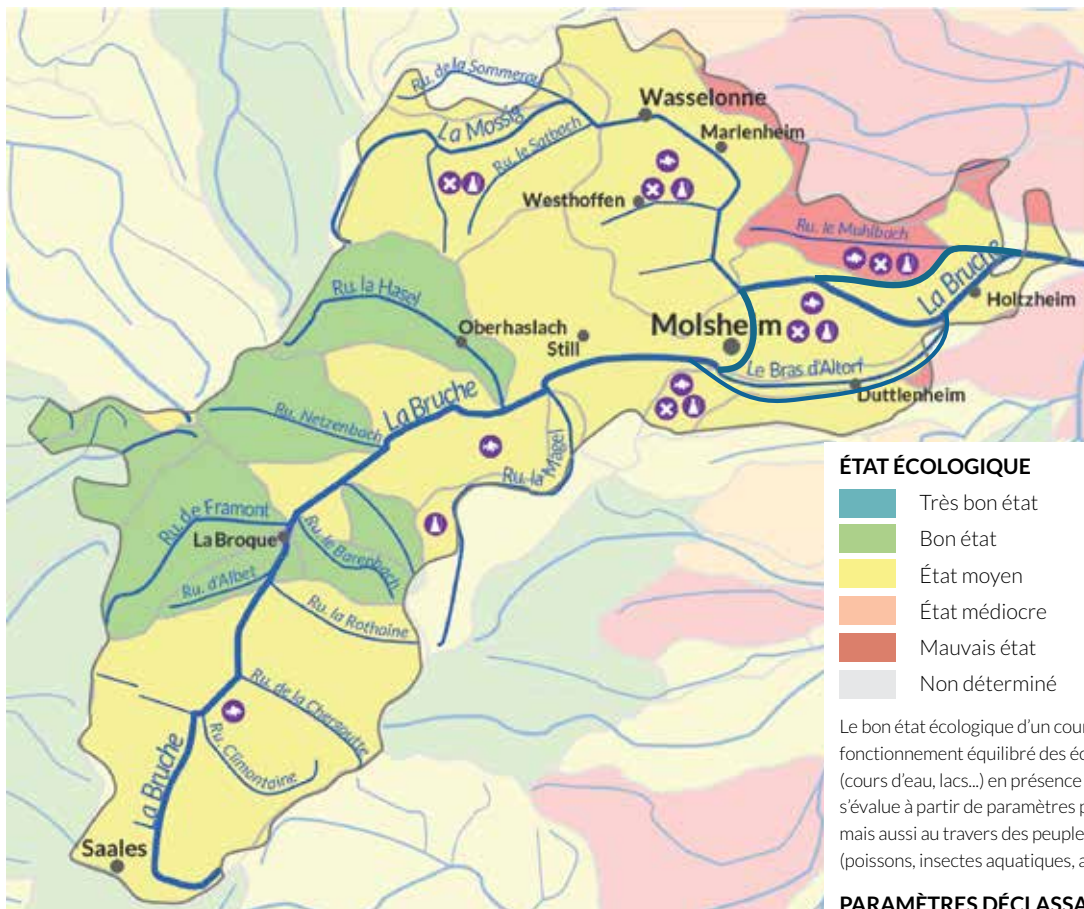
La population du territoire est de 105 000 habitants avec une répartition équilibrée entre zones rurales et urbaines. Les principales communes du territoire (Molsheim, Eckbolsheim, Mutzig et Wasselonne) sont localisées en plaine d'Alsace.

La proximité de Strasbourg et la présence de l'aéroport d'Entzheim contribuent à renforcer le dynamisme économique du territoire, avec une forte activité liée à la production automobile dans la région de Molsheim et un important secteur agroalimentaire dans la vallée de la Mossig.

Dans ce bassin majoritairement forestier, l'agriculture occupe le tiers de la surface du territoire. L'activité est principalement dédiée à la viticulture (2/3 des exploitations), et aux cultures céréalières ou fourragères. La Bruche présente des caractéristiques communes à tous les cours d'eau vosgiens avec l'amont en zone montagneuse soumis à un régime pluvial relativement important qui lui confère des débits très variables. A partir de Schirmeck, la vallée commence à s'élargir. Enfin, la traversée du piémont vosgien à partir d'Heiligenberg et l'entrée dans la plaine d'Alsace à Molsheim modifie fortement la dynamique des cours d'eau avec des pertes de débit liées à des infiltrations en nappe et à des prélèvements pour alimenter le canal de la Bruche.



# QUALITÉ DES EAUX



39 % DES COURS D'EAU  
EN BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE

Sur le bassin hydrographique Bruche-Mossig, les cours d'eau ont été partagés en 18 entités homogènes. Sept d'entre elles présentent un bon état écologique. Huit autres affichent un état écologique moyen, avec de légères détériorations (dégradations physiques, excès de nutriments, de cuivre et de zinc) ne permettant pas le maintien des peuplements aquatiques habituellement retrouvés dans ce type de cours d'eau.

L'état écologique médiocre de la Bruche artificielle et du Canal de la Bruche est dû à un excès de cuivre, de zinc et de phosphore.

Le Muhlbach, est le seul cours d'eau en mauvais état écologique. Ses peuplements aquatiques (poissons, invertébrés notamment) sont profondément affectés par l'artificialisation du cours d'eau (rectification du lit, artificialisation des berges, modification de son fonctionnement hydrologique...), l'excès de nutriments, de matières organiques et de certains métaux (cuivre et zinc).

Dans son ensemble, l'état chimique des eaux présente des dégradations dues aux hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) issus notamment de tous types de combustion.

La ressource en eau souterraine présente quelques dégradations en pesticides.

En zone de bordure de plaine, la nappe rhénane est peu épaisse. Elle est située à quelques mètres de profondeur, ce qui la rend très sensible aux pollutions de surface.

Enfin, 7 captages dégradés par des nitrates et/ou pesticides ont été identifiés pour faire l'objet d'actions prioritaires.

# ENJEUX POUR L'ATTEINTE DU BON ÉTAT DES EAUX



## POLLUTIONS DIFFUSES

- Encourager les bonnes pratiques agricoles permettant de réduire les apports de fertilisants et de pesticides (optimisation des dosages, désherbage mécanique, couverture de sols en automne...). Atténuer les phénomènes d'inondation et d'érosion en complétant ces actions avec la mise en place de zones tampons autour et en sortie de parcelles dans les cultures comme dans les vignes notamment dans les secteurs de Merlenheim, Tranheim, sur le bras d'Altorf et le Canal Couleaux.

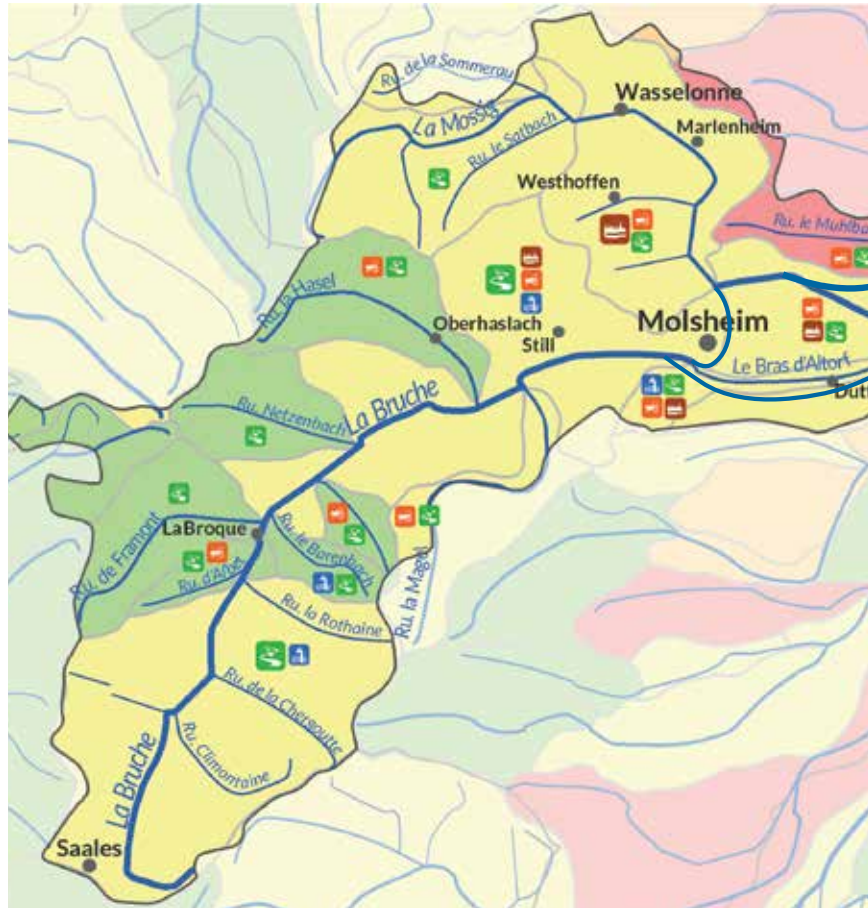


## RUPTURE DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

- Poursuivre l'aménagement ou la suppression des obstacles infranchissables présents sur les cours d'eau d'ici la fin de l'année 2017, et particulièrement sur la Bruche et ses affluents en débutant par l'ouvrage d'Holtzheim.

## ALTÉRATION DU FONCTIONNEMENT DES MILIEUX AQUATIQUES

- Faire émerger une gouvernance adaptée pour porter un programme global de renaturation des cours d'eau et des zones humides à l'échelle du bassin versant et faire aboutir le schéma d'aménagement, de gestion et d'entretien écologique des cours d'eau (SAGEECE).
- Engager des actions de renaturation prioritairement sur l'aval de la Mossig et de la Bruche et les cours d'eau fortement artificialisés (Bras d'Altorf, Muhlbach et Bruche artificielle).
- Acquérir les terrains pour protéger les secteurs de mobilité naturelle des cours d'eau et leurs zones humides associées, notamment sur le lit majeur de la Bruche et de la Mossig.



## NATURE ET PRIORITÉ DES ACTIONS À MENER

	Fort	Moyen
<b>Agriculture :</b> Réduire les pollutions agricoles et préserver les milieux naturels		
<b>Collectivités :</b> Réduire les pollutions domestiques et urbaines		
<b>Industrie et artisanat :</b> Réduire les pollutions industrielles et artisanales		
<b>Milieux aquatiques :</b> Préserver et restaurer les cours d'eau et zones humides et rétablir la continuité écologique		
<b>Ressource en eau :</b> Économiser et préserver la qualité de la ressource en eau		

# FOCUS

## RECONQUÉRIR LES CAPTAGES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE



### CAPTAGES DÉGRADÉS

- Elaborer et mettre en œuvre un plan d'actions pérenne garantissant la reconquête de la qualité de l'eau potable. Cette action concerne les communautés de communes de la région de Molsheim-Mutzig, la commune de Barembach et la commune de Ranrupt.

### PRÉLÈVEMENTS EXCESSIFS EN EAUX SUPERFICIELLES

- Sécuriser l'approvisionnement en eau potable en privilégiant l'interconnexion dans la partie amont de la Bruche.



### POLLUTIONS PONCTUELLES

- Améliorer la connaissance des rejets de substances dangereuses et développer un plan d'actions visant la réduction ou la suppression de ces dernières sur les industries situées le long de la Bruche (agroalimentaire, fabrication de moteurs, fabrication de meubles).

### POLLUTIONS DISPERSÉES

- Dans la continuité de l'opération menée sur la commune de Wasselone, développer des opérations collectives visant à réduire les apports de substances dangereuses susceptibles d'être émises par les activités artisanales des communes de Duppigheim, Sharrachbergheim, Molsheim et l'agglomération de Strasbourg.



### POLLUTIONS DIFFUSES ET PONCTUELLES

- Finaliser l'amélioration des ouvrages d'épuration urbaine sur le secteur de la haute vallée de la Bruche.

### POLLUTIONS DIFFUSES ET PONCTUELLES

- Améliorer la collecte des eaux usées et développer des actions visant la réduction des déversements vers le milieu naturel en temps de pluie prioritairement sur la Mossig et la Magel (affluent de la Bruche).
- Poursuivre et encourager l'engagement des communes dans la démarche «zéro pesticide».

Chambre d'agriculture de la région Alsace



Exemple d'animation agricole, implication des agriculteurs dans une visite d'essais sur les réductions d'intrants agricoles

Sur ce territoire, 7 captages dégradés par les pesticides ont été identifiés. Ils sont situés sur les communes de Mutzig, Altorf, Barembach, Natzwiller et Ranrupt.

La reconquête de leur qualité nécessite d'impulser une dynamique territoriale afin de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés (collectivités gestionnaires de la ressource, services de l'État, agriculteurs, propriétaires) autour de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan d'actions de protection piloté dans son ensemble par la collectivité.

Dans de nombreux cas, le simple conseil agronomique ne suffit pas. Depuis de nombreuses années l'opération agronomique «Ferti Kochersberg» (1999) permet de sensibiliser les agriculteurs. Ce conseil collectif est un atout pour le territoire mais ne suffit pas sur les captages. Seul un changement profond des assolements (remise en herbe par exemple) ou des pratiques agricoles (agriculture biologique, forte réduction d'intrants) permettront de garantir la reconquête de leur eau.

### LE RETOUR DU SAUMON DANS LA VALLÉE DE LA BRUCHE

Si la Bruche bénéficie d'un fonctionnement naturel plutôt bon, sa continuité écologique a longtemps été entravée par la présence de nombreux obstacles infranchissables. Ces ouvrages entraînaient une fragmentation importante des milieux aquatiques perturbant le cycle de vie naturelle des espèces vivant dans le cours d'eau, notamment pour les poissons migrateurs.

Afin de rétablir la continuité écologique du cours d'eau, des passes à poissons ont été réalisées sur plusieurs ouvrages de la rivière.

La communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig a notamment réalisé en 2010 sur le barrage d'Avolsheim, une passe à poissons dite naturelle. Elle consiste en une rivière de contournement qui assure par son dimensionnement le passage du plus grand nombre d'espèces et une intégration paysagère optimale. Au total ce sont 3 ouvrages qui ont été installés. Ils ont permis de décloisonner plus de 10 kilomètres de rivière.

Le dernier obstacle infranchissable majeur sur la Bruche a été aménagé en 2014. Ces actions permettent aujourd'hui de faire de la Bruche, la rivière prioritaire pour la reconstitution des populations de saumon en Alsace, par le biais de la reproduction naturelle et d'alevinages complémentaires.



Rivière de contournement d'Avolsheim

Agence de l'eau Rhin-Meuse RENAULD A



# PASSONS À L'ACTION

## ACTIONS CLÉS POUR LE TERRITOIRE



« En rétablissant la continuité écologique de la Bruche et en participant activement à la construction d'un programme de renaturation global des cours d'eau et des zones humides, je contribue à améliorer l'état écologique des eaux, à réduire les risques d'inondations et je contribue au retour du saumon »



« En construisant un plan d'actions en concertation avec les propriétaires présents sur les aires d'alimentation des captages d'eau potable de la collectivité, je participe efficacement à la reconquête de la qualité de leurs eaux »



« En limitant mon utilisation de fertilisants et de produits phytosanitaires, je contribue à améliorer la qualité de l'eau dans la nature, j'améliore la qualité de l'eau potable et je diminue le coût de son traitement »

## LES ACTEURS AU SERVICE DE LA RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU

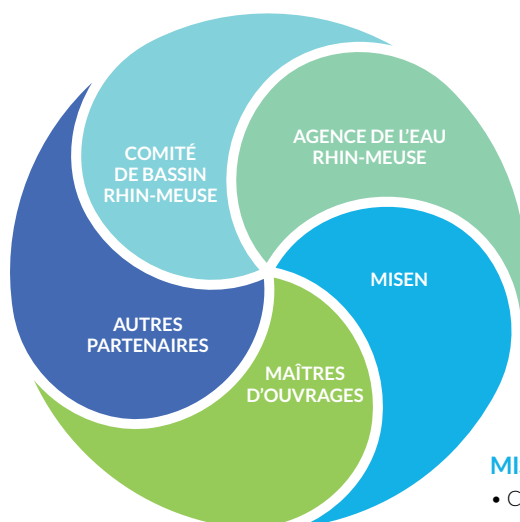
### COMITÉ DE BASSIN RHIN-MEUSE

- Parlement de l'eau à l'échelle du bassin Rhin-Meuse. 100 membres
- Elabore les plans de gestion des eaux et identifie les actions à mettre en œuvre (mesures)
- Vote les taux de redevance encadrés par la loi.

### AUTRES PARTENAIRES

(conseil départemental, conseil régional...)

Au regard de leurs priorités d'actions accompagnent les projets des maîtres d'ouvrages



### AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

- En lien avec la Mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN 67) décline les priorités d'actions
- Accompagne financièrement les projets des maîtres d'ouvrages.

**MAÎTRES D'OUVRAGES** (collectivités territoriales, associations, industriels, artisans, agriculteurs...)

Portent et conduisent la réalisation des projets en faveur de la préservation et de la restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau.

**MISEN** (Mission Inter-services de l'Eau et de la Nature)

- Coordonne la politique de l'eau à l'échelon départemental. Pilotage : Direction Départementale des Territoires (DDT 67)
- Met en œuvre et suit l'exécution des plans d'actions opérationnels territorialisés.